

# POLITIQUE DE GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

## Généralités

Vous souhaitez postuler à une ou plusieurs offres d'emploi proposées par l'Eurométropole de Strasbourg, ou adresser une candidature spontanée, la présente politique de protection des données à caractère personnel est applicable.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg procèdent à la collecte et au traitement de certaines de vos données à caractère personnel pour les finalités décrites ci-dessous, et est de ce fait responsable de traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (ci-après « RGPD ») et de la Loi n° 78-17 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés ».

La présente politique de protection des données à caractère personnel s'applique à toutes les données et informations traitées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et collectées :

- Lorsque que vous les transmettez directement sur notre site internet [www.recrutement.strasbourg.eu](http://www.recrutement.strasbourg.eu), en répondant à une offre, ou en déposant une candidature spontanée, via le formulaire dédié ;
- Lorsque que vous les transmettez à l'Eurométropole de Strasbourg, que ce soit par courriel, courrier, au guichet, etc...

## DÉFINITIONS

**Donnée à caractère personnel :** toute information permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.

**Traitement :** toute opération ou ensemble d'opérations appliquées à des données à caractère personnel (exemples : la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la consultation, l'extraction, l'effacement, la destruction).

**Responsable de traitement :** la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui détermine les finalités et les moyens de traitements.

**Personne concernée :** personne dont les données à caractère personnel sont traitées.

# OBLIGATIONS DE LA VILLE ET L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

## Communication sur l'identité du responsable de traitement

Le responsable de traitement est : la Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex.

## Désignation d'un délégué à la protection des données (DDP)

Le délégué à la protection des données de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg est M. Sélim-Alexandre ARRAD.

Il a notamment pour mission d'informer et conseiller le responsable de traitement. Toute demande relative à la protection des données à caractère personnel peut être envoyée par courrier postal à Délégation à la protection des données, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à [dpo@strasbourg.eu](mailto:dpo@strasbourg.eu) ou [via le formulaire dédié](#).

## Mesures de sécurité

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg mettent en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données à caractère personnel traitées.

Toute faille de sécurité détectée peut être signalée au responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) par courriel à [rsi@strasbourg.eu](mailto:rsi@strasbourg.eu).

## Information des personnes dont les données sont traitées

Les finalités de traitement de vos données à caractère personnel, les bases légales associées et la durée de conservation de vos données sont les suivantes :

Activités de traitement	Finalités	Bases légales	Durée de conservation
Recrutement	Réception et traitement des candidatures (CV et lettre de motivation) et gestion des entretiens	Mesures précontractuelles	2 années après la dernière action du candidat, De 2 à 5 ans en archivage intermédiaire Puis anonymisation
	Contact des candidats et réponse aux éventuelles questions des candidats	Mesures précontractuelles	2 années après la dernière action du candidat
	Gestion d'alertes : partage d'offres d'emploi	Consentement	2 années après la dernière action du candidat

Activités de traitement	Finalités	Bases légales	Durée de conservation
	Constitution d'une CV thèque	Intérêt légitime	2 années après la dernière action du candidat
Gestion administrative du personnel	Transmission d'éléments pour constituer le dossier agent des candidats recrutés	Contrat	Durée du contrat (et jusqu'à 5 ans après le départ de l'agent pour certaines données)

Les destinataires des données à caractère personnel que nous collectons sont les agents recruteurs, les services métiers et élus demandeurs, les prestataires en charge de la maintenance et de l'hébergement des données, et en cas d'embauche, les agents en charge des ressources humaines pour les données constituant le dossier agent, le Ministère de la Justice (extrait de casier judiciaire) et les organismes de prestations sociales.

## **DROITS DES PERSONNES DONT LES DONNÉES SONT TRAITÉES**

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, règlement général sur la protection des données (RGPD) et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi informatique et libertés (LIL), modifiée, vous avez un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité des données, de faire une réclamation auprès de la CNIL et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

### **Le droit d'accès**

Vous pouvez demander la communication de vos données à caractère personnel.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg peuvent ne pas donner suite, notamment lorsque votre demande est infondée ou excessive ou porte atteinte au droit des tiers.

### **Le droit de rectification**

Vous pouvez demander la correction de vos données à caractère personnel qui sont inexacts ou incomplètes.

### **Le droit à l'effacement ("droit à l'oubli")**

Vous pouvez demander l'effacement de données à caractère personnel vous concernant, à condition d'être dans l'un des cas suivants :

- Vos données ne sont plus nécessaires au regard des objectifs du traitement établis au départ
- Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données (dans les cas où le traitement est fondé sur votre consentement)

- Vos données ont été collectées lorsque vous étiez mineur dans le cadre de la société de l'information
- Vos données font l'objet d'un traitement illicite
- Vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale
- Vous vous opposez au traitement de vos données et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement

Il est important d'indiquer précisément les données dont vous demandez l'effacement.

## **Le droit à l'opposition**

Vous pouvez vous opposer à un traitement qui est effectué pour un objectif précis. Vous devez mettre en avant "des raisons tenant à votre situation particulière".

Votre demande d'opposition peut être refusée, notamment lorsque :

- Des motifs légitimes et impérieux à traiter vos données existent
- Vos données sont nécessaires à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice
- Une obligation légale impose de traiter vos données
- Vous avez consenti – vous devez retirer votre consentement et non vous opposer

## **Le droit à la limitation du traitement**

Vous pouvez demander de geler temporairement l'utilisation de certaines de vos données.

Si vous contestez l'exactitude de vos données ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées, la loi nous autorise à procéder à une vérification ou à l'examen de votre demande pendant un certain délai.

## **Le droit à la portabilité des données**

Vous pouvez demander à récupérer une partie de vos données dans un format lisible par une machine.

Ce droit s'applique :

- Aux données que vous avez fournies
- Dont le traitement repose sur votre consentement
- Dont le traitement est automatisé

L'exercice de ce droit ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés de tiers.

## **Le droit de faire réclamation auprès de la CNIL**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation [auprès de la CNIL](#).

## **Le droit de choisir le sort de vos données après votre décès**

Conformément à l'article 85 de la Loi Informatique et Libertés, modifiée : "toute personne peut définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès".

Les directives peuvent être générales ou particulières :

- Les directives générales sont relatives à l'ensemble des données à caractère personnel de la personne concernée. Elles peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL.
- Les directives particulières sont relatives aux traitements de données à caractère personnel mentionnées par ces directives. Elles sont enregistrées auprès des responsables de traitement concernés. La personne concernée doit donner un consentement spécifique. Les directives particulières ne peuvent résulter de la seule approbation de conditions générales d'utilisation.

## **EXERCICE DE VOS DROITS**

**Quatre moyens sont à votre disposition pour exercer vos droits :**

- Soit par mail à l'adresse du délégué à la protection des données [dpo@strasbourg.eu](mailto:dpo@strasbourg.eu) (en joignant une pièce d'identité numérisée)
- Soit [via le formulaire dédié](#) (en joignant une pièce d'identité numérisée)
- Soit par courrier postal à Délégation à la protection des données, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex (en joignant une copie de votre pièce d'identité)
- Soit en vous adressant directement à l'accueil du Centre administratif (en présentant votre pièce d'identité)

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg vous répondront, en principe, dans un **délai de 1 mois** à compter de la réception de la demande. Mais par exception, ce délai sera prolongé jusqu'à 3 mois en cas de demande complexe ou s'il existe un grand nombre de demandes en cours. Vous serez informé(e) pendant le délai de 1 mois des raisons de l'éventuelle prolongation du délai.